



FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

transmis à NF
par courriel.
01.06.26 m

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022
sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

Localisation de l'objet concerné

N° parcelle: 233

Rue et N°: Ch du Fau 1

BURTIGNY	
REÇU LE	
29 MAI 2026	
VISA	

1268 Burtigny

Propriétaire(s) du Bien-Fond

Prénom/Nom: Ivan Schaffner

Adresse: Ch du Fau 1

NPA et localité: 1268 Burtigny

Téléphone: 029 460 4714 Courriel: _____

Objet(s) concernés

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire
<u>1</u>	<u>1</u>	<u>sapin</u>	<u>229</u>	<u>20</u>	<u>~65</u>	<u>sec, mort</u>

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal*

*La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO

Demande

Abattage

Elagage hors entretien courant

Motifs

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés

Entrave avérée à l'exploitation agricole

Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)

Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO),

n° CAMAC : _____*

*La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire

Description des motifs de la demande :

L'arbre est mort et plusieurs branches sont déjà tombées. Son état critique représente un danger pour la sécurité des personnes et des biens situés à proximité. Un abattage rapide est donc nécessaire.

Plantations compensatoires

Joindre un plan de situation indiquant par numéro* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)
2	1	Chêne	12-14 cm	

Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale

Lieu et date : Burtigny le 4.6.26

Signature du propriétaire : L Schopfer

Art 15, al 3 LPrNP : La demande de dérogation est mise à l'enquête publique durant 30 jours. Pendant le délai d'enquête, tout intéressé peut déposer une opposition écrite et motivée au greffe municipal.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Formulaire et documents à retourner :

par mail à administration@burtigny.ch ou

par courrier à Administration communale Route de Chisaz 2, 1268 Burtigny

Documents à fournir

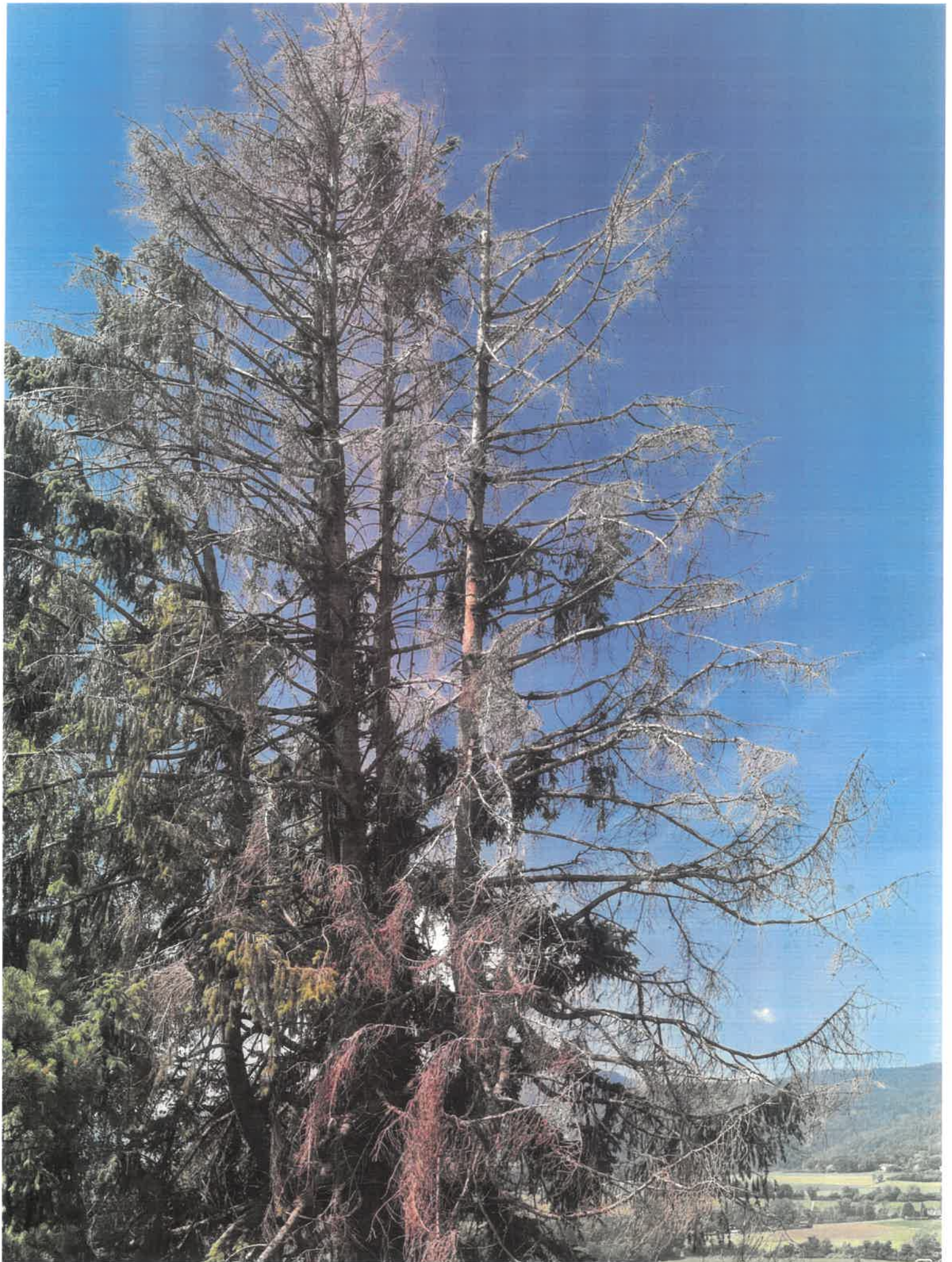
- Présent formulaire rempli et signé
- Photographie(s) de(s) arbre(s)
- Plan de situation précisant l'emplacement de(s) arbre(s) concerné(s) par la demande
- Plan de situation précisant l'emplacement des plantations compensatoires

A compléter par l'autorité

Proposition :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage | <input checked="" type="checkbox"/> Refuser l'abattage |
| <input type="checkbox"/> Autoriser l'élagage | <input type="checkbox"/> Refuser l'élagage |
| <input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec taxe de compensation. Montant : | |
| <input type="checkbox"/> L'état d'urgence a nécessité un abattage sans délai | |

Remarques :



CH du Fau 1



1: Sapin mort à abattre

2: Plantation compensatoire